

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 23 Octobre 2025

Délibération n°078D2025

Objet : Assemblées – SDEDA - Rapport d'activités 2024

Secrétaire de séance : Monsieur BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 58	Votants : 64	Absents/Excusés : 57
Date convocation : 16/10/2025		Date de l'affichage : 16/10/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, FROMAGEOT Isabelle, GODARD Céline, GOTTI Nadine, KLEIN Sandrine, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise.

Messieurs BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BRETON Stéphane, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, FREROTTE Denis, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, GUICHARD Olivier, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VIE Jean-Claude

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames FINELLO Lydie (pouvoir à JACQUARD Gilles), GAURIER Isabelle, HERBIN Bernadette (pouvoir à DYON Patrick), LALLEMAND Sandrine, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, ROSSETTI Corinne (pouvoir à GOUVERNET Jean-Claude)

Messieurs BERGERAT Gérard, BOURGOIN Michel (pouvoir à CHAUCHEFOIN Daniel), DZIUBANOWSKI Alain, JOANOT Pascal (pouvoir à LORPHELIN Claude), LAURENT François, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé, THIERRY Clément

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°078D2025
(Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2024 du SDEDA,
Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 du SDEDA, tel que joint en annexe.

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant afin que soit procédé à la notification de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.10.24 20:40:00 +0200
Ref:9726127-14651451-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON



RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2024



1

COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

- P. 4** → La situation générale du SDEDA
- P. 4** → L'équipe du SDEDA
- P. 5** → L'organisation politique du SDEDA
- P. 6** → Les temps forts 2024
- P. 7** → Obligations des collectivités en matière de déchets
- P. 8** → Les compétences statutaires du SDEDA
- P. 9** → Les outils
- P. 10** → Bilan comptable de l'exercice

2

COMMUNICATION ET PRÉVENTION

- P. 11** → Les actions de communication de proximité à la rencontre des usagers
- P. 13** → Conférence départementale des déchets 2024
- P. 14** → Les outils de communication
- P. 14** → Des nouveaux supports d'animation
- P. 15** → La communication digitale

3

ORGANISATION DU TRAITEMENT

- P. 17** → Les chiffres-clés
- P. 18-19** → Synthèse des flux
- P. 20** → Contrats de valorisation et assimilés
- P. 21** → Contrats de reprise
- P. 21** → Caractérisations réalisées par le SDEDA
- P. 22** → La valorisation énergétique des ordures ménagères 2024 à l'UVE VALAUBIA
- P. 22** → La biodiversité depuis le début
- P. 23** → Un fonctionnement impacté en 2024 par les explosions de bouteilles de protoxydes d'azote
- P. 23** → Performances 2024 des collectivités

4

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- P. 24** → Dépenses et recettes 2024
- P. 25** → Évolution des tonnages et des coûts traités
- P. 26-27** → Évolution des performances entre 2019 et 2024
- P. 28** → Synthèse de la reprise des matériaux en 2024
- P. 29** → Prix du traitement 2024
- P. 31** → Filières de valorisation des emballages
- P. 31** → Filières de valorisation des papiers

ÉDITO

**PASCAL
LANDRÉAT** →

**Président
du SDEDA**

Les signaux sont positifs

Engagés aux côtés de nos collectivités adhérentes, nous mettons en œuvre des actions durables en faveur de la transition écologique.

Agir pour la réduction des déchets, favoriser le tri, réduire l'enfouissement à son maximum et accentuer la valorisation des déchets sont nos enjeux au quotidien. Aujourd'hui, malgré un contexte économique tendu, nous avons pu tenir nos objectifs et nos efforts sont récompensés.

Cette année, nous réussissons à stabiliser nos coûts de traitement par rapport aux années précédentes. C'était une gageure face à la taxe sur les activités polluantes (TGAP) en constante augmentation. Grâce à nos efforts collectifs, le Département de l'Aube a enregistré une nouvelle baisse significative du tonnage de déchets éliminés, associée à une hausse du tri et du taux de valorisation. Ces avancées sont très encourageantes. Elles démontrent la portée de nos efforts en matière de tri, de réduction des déchets et de recyclage des déchets. S'agissant du soutien des éco-organismes, nos bons résultats sur le tri ont contribué à augmenter le montant de leurs subventions, participant aussi à notre équilibre budgétaire.



*Des avancées
concrètes, nous gardons
le cap pour 2025.»*

Nous poursuivons notre exigence

En 2025, nous maintenons notre cap, en poursuivant le travail mené tout au long de l'année 2024 pour pousser encore plus loin la rationalisation des flux.

Dans la poursuite de la mise en place d'une plateforme de transfert à Romilly-sur-Seine en octobre 2023, le SDEDA a travaillé tout au long de l'année 2024 pour la création d'une prochaine plateforme de transfert des OM et collecte sélective du secteur Est. À suivre en 2025 ! Nous sommes également parmi les tout premiers en France à nous être saisis de la question de la dangerosité des cartouches et bonbonnes de protoxydes d'azote pour le personnel de collecte et pour la sécurité des UVE et à avoir sensibilisé nos collectivités adhérentes. Enfin, le SDEDA a accompagné une de ses collectivités adhérentes pour la mise en place de la collecte de bio déchets, fruit d'une étude engagée en 2024.

Portés par des indicateurs positifs, nous restons plus que jamais mobilisés pour que notre territoire poursuive son engagement en faveur d'un avenir durable.



1 COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

La situation générale du SDEDA

REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

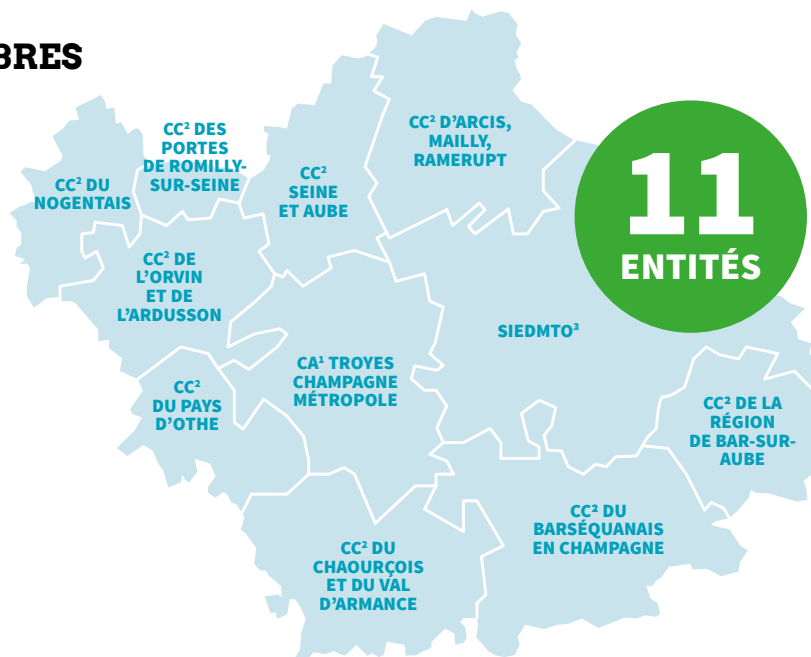
En 2024, le SDEDA est constitué de **11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale** ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- **1 Communauté d'Agglomération**
67 communes
- **9 Communautés de Communes**
249 communes
- **1 Syndicat Intercommunal**
115 communes

¹ CA : Communauté d'Agglomération

² CC : Communauté de Communes

³ SIEDMTO : Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



L'équipe du SDEDA

AU 31 DÉCEMBRE 2024



→ 32

ÉLUS DÉLÉGUÉS TITULAIRES

désignés par les collectivités adhérentes constituant le comité syndical.

Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Le nombre de délégués d'un EPCI est déterminé en fonction de sa population.



Pascal LANDRÉAT
PRÉSIDENT

Loïc ADAM
VICE-PRÉSIDENT

DÉLÉGATION :
affaires générales
et personnel

Patrick DYON
VICE-PRÉSIDENT

DÉLÉGATION :
finances

Christian BLASSON
VICE-PRÉSIDENT

DÉLÉGATION :
projets

→ Les membres
du bureau sont
inscrits **en rouge**.

→ 32

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
CA ¹ Troyes Champagne Métropole	Christian BLASSON Jean-Paul BRAUN Dominique DEHARBE Jean-Baptiste DRUOT Annie DUCHÊNE Olivier DUQUESNOY Bruno FARINE David GARNERIN Isabelle HÉLIOT-COURONNE Pascal LANDRÉAT Jérémy LEBECQ Arnaud MAGLOIRE Jean-Michel VIART	Jean-Pierre CORNEVIN Pascal GOUJARD Patrick GROSJEAN André-Paul GUÉNARD William HANDEL Marie-Laure HRVOJ Patrice LANDRÉAT Ombeline LEQUIEN Michelle MALARMEY Dominique LUISE Bernard ROBLET Urbain VELUT André MAITROT
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC ² de la Région de Bar-sur-Aube	Philippe BORDE Gérard PICOD	Didier JOBERT Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT	René EFLIGENIR
CC ² des Portes de Romilly-sur-Seine	Michel LAMY Richard RENAUT	François LO BRIGLIO Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Dominique BARONI Claude PENOT	Dominique BOITHIER Hervé VAN RYSEGHEM
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armanche	Daniel BLANC Jean-Michel HUPFER	Thierry LORNE Patrick LECONTE
CC ² du Nogentais	Bernadette GARNIER Raphaële LANTHIEZ	Loïc CHAMPION Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Jannick DERA EVE	Nicole JANSSENS
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM Jean-Louis OUDIN	Jean-Claude MARION Stéphane MÉLÉ
SIEDMTO ³	Marielle CHEVALLIER Patrick DYON Gilles JACQUARD	Dominique DESCHARMES Pierre JOBARD Michel ROUAIX

¹ CA : Communauté d'Agglomération

² CC : Communauté de Communes

³ SIEDMTO : Syndicat Intercommunal
d'Élimination des Déchets Ménagers
du Territoire d'Orient

Les temps forts 2024

SILENCE, ÇA TOURNE !

La réalisation d'un reportage consacré aux formations de guides composteurs proposées par le SDEDA en partenariat avec Biocyclade.



LES BIODÉCHETS QUI « FRISE », LE NOUVEAU CONCOURS EST LANCÉ !

Un succès pour cette nouvelle édition 2024/2025, la liste d'inscriptions a rapidement été complète.



LES ÉLUS ONT VOTÉ UN 4^E AVENANT AU CONTRAT DE DSP DE L'UVE VALAUBIA.

Cet avenant autorise l'UVE à traiter 6 000 tonnes supplémentaires.

LE SDEDA COLLABORE AVEC DE NOUVEAUX PRESTATAIRES EN 2024.

Dans le cadre des consultations de marchés publics pour le contrôle de la DSP de l'UVE, la réalisation de caractérisations d'OMr et l'assistance pour le renouvellement.

22
FÉVRIER

Débat d'Orientation
Budgétaire 2024

27
JUN

Rapport annuel 2023

5
DÉCEMBRE

Décision
modificative

Budget Primitif 2024

Vote avenant DSP

27
MARS

17
OCTOBRE

Obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend **la collecte et le traitement**. Dans l'Aube, **les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Le traitement est assuré par le **SDEDA**.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement : localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ; nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».

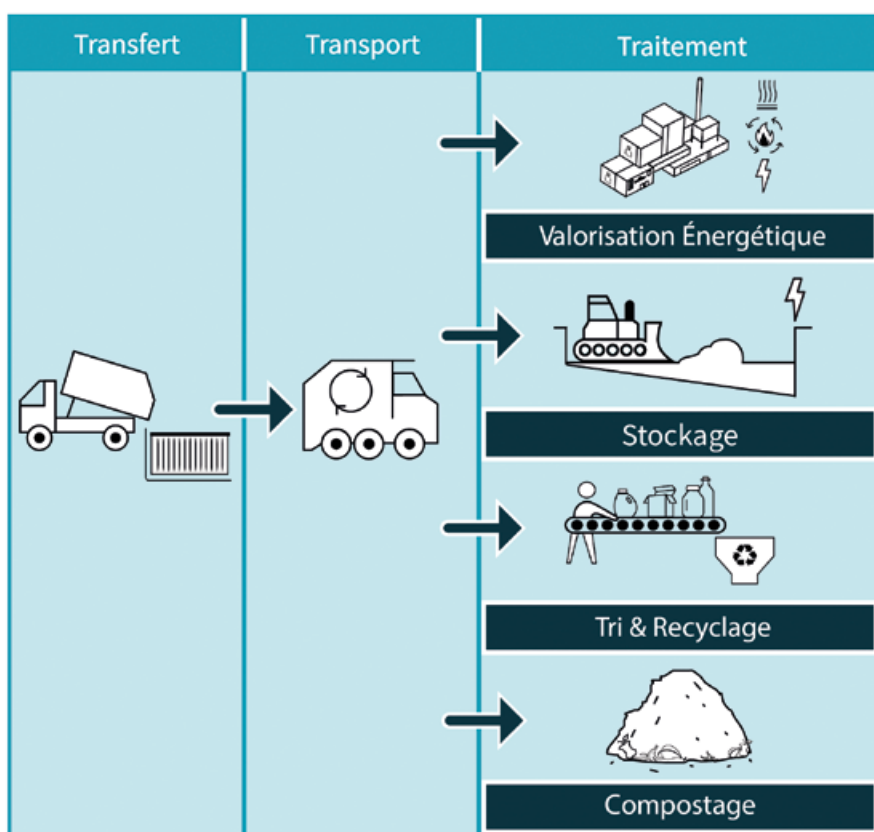
Les compétences statutaires du SDEDA

- **Traitement des déchets ménagers** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables)
- **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement
- **Valorisation des biodéchets et des déchets verts** issus d'une collecte en porte à porte ;
- **Transport** : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA
- **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA
- **Tri des déchets valorisables** issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée
- **Actions de communication** et de prévention sur le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés

COLLECTIVITÉS MEMBRES



SDEDA

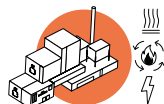




LOCALISATION DES EXUTOIRES



Centre de transfert



Unité de Valorisation Énergétique



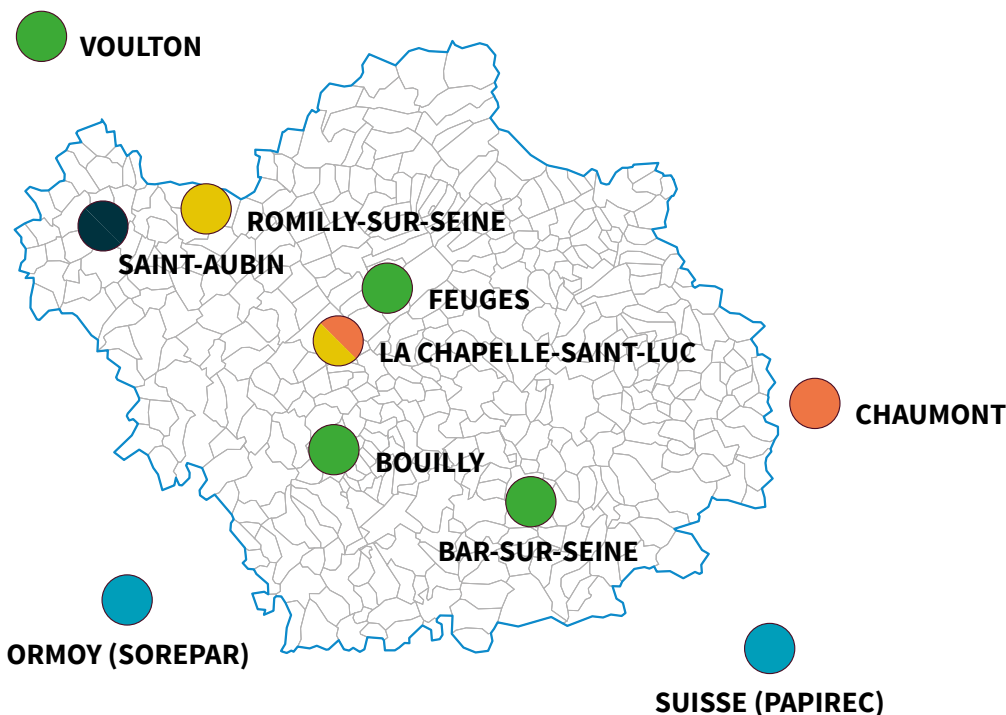
Installation de stockage des déchets non dangereux



Centre de tri



Plateforme de compostage



TONNAGES TRAITÉS PAR EXUTOIRE

	PRESTATAIRES ¹	EXUTOIRES	TONNES TRAITÉES
LOT 1	Suez SHMVD	ISDND ¹ - Saint-Aubin UVE ² - Chaumont (52)	2 250 3 754
LOT 2	Coved Environnement SEDE La Compostière de l'Aube Agricompost 10	Centre de transfert - La Chapelle-Saint-Luc Plateforme de compostage - Voulton Plateforme de compostage - Bouilly Plateforme de compostage - Feuges	75 816 8 893 4 493
LOT 3	Suez organique	Traitement biodéchets - Bar-sur-Seine	0
LOT 4	Coved Environnement Coved Environnement	Centre de transfert - PAPREC Repreneur PAPIREC	2 406 2 406
LOT 5	Coved Environnement Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle-Saint-Luc et Romilly-sur-Seine Centre de tri - Ormoy (89) ‡	11 715 8 759
LOT 6	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle-Saint-Luc	5 402
DSP ³	Valaubia	UVE ² - La Chapelle-Saint-Luc	60 853

‡ : Hors refus de tri

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux² UVE: Unité de Valorisation Énergétique³ DSP : Délégation de Service Public



ÉLÉMENTS FINANCIERS

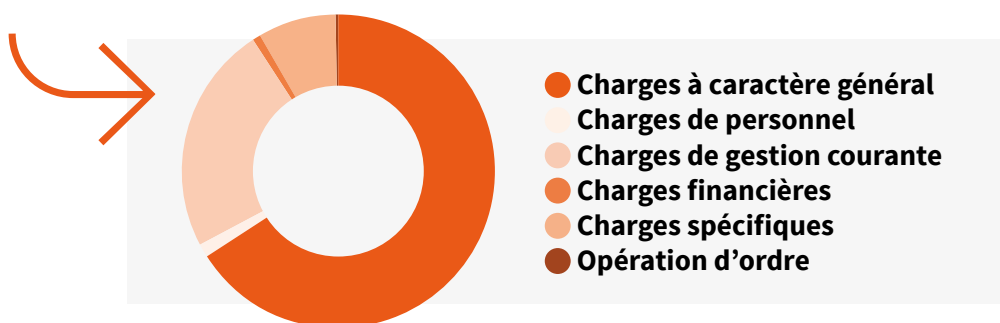
Les recettes du SDEDA sont principalement composées
d'une **cotisation annuelle** due par chaque adhérent de :

→ **1 € /
PAR HABITANT**

→ **ET DE LA REFACTURATION
des dépenses de traitement
des déchets ménagers.**

DÉPENSES ET RECETTES 2024

DÉPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Charges à caractère général	14 968 391	Atténuation de charges	4 955
Charges de personnel	336 832	Produits de services	90 100
Charges de gestion courante	5 305 661	Dotation, subventions et participations	14 908 603
Charges financières	191 017	Produits de gestion courante	7 165 884
Charges spécifiques	1 872 392	Produits spécifiques	428 671
Opération d'ordre	7 238	Opération d'ordre	691
TOTAL	22 681 531	TOTAL	22 598 904



MODALITÉS DE FACTURATION DES PRESTATIONS DE TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le SDEDA facture à ses adhérents
12 acomptes mensuels,
avec un solde d'ajustement
sollicité en début de 2^e trimestre
de l'année n + 1, dans la mesure
du possible.



→ **N-1 / 12**

« **LES DOUZIÈMES** »

Les prestations de tri et traitement
des adhérents sur la base
de leurs dépenses de l'année n-1 / 12

2 COMMUNICATION ET PRÉVENTION



Les actions de communication de proximité à la rencontre des usagers

UNE SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Agréés par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube, les animateurs du SDEDA interviennent dans les établissements scolaires ou accueils de loisirs pour proposer des animations pédagogiques sur le tri des déchets. **À travers des ateliers ludiques et interactifs, ils sensibilisent les enfants aux bons gestes du tri et à l'importance de la réduction des déchets. Ces interventions contribuent à ancrer, dès le plus jeune âge, des habitudes écoresponsables essentielles pour préserver notre environnement.**



→ 6 227

ENFANTS

ont été sensibilisés en 2024



UN CONCOURS SCOLAIRE POUR SENSIBILISER AU TRI DES DÉCHETS

Chaque année, le SDEDA organise un concours à destination des écoles afin de sensibiliser les élèves au tri et au recyclage de manière ludique et créative. En 2024, le défi proposé, intitulé « **Chante le tri** », était la réalisation d'une comptine sur le tri, mise en scène et filmée. Ce projet a permis aux enfants d'exprimer leur engagement écologique tout en développant leur créativité. Une belle initiative pour apprendre en s'amusant et encourager les bonnes pratiques dès le plus jeune âge !

→ 126

ENFANTS

ont participé
au concours 2024



DES ANIMATIONS ÉVÈNEMENTIELLES POUR SENSIBILISER LE PUBLIC AU TRI DES DÉCHETS

Le SDEDA participe à divers événements locaux en proposant des animations interactives sur le tri des déchets. Ces actions de sensibilisation, adaptées à tous les publics, visent à informer et à encourager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets. Grâce à des jeux, des démonstrations et des échanges pédagogiques, nous accompagnons chacun vers une gestion plus responsable de ses déchets au quotidien.

→ 667
PERSONNES
sensibilisées



À LA DÉCOUVERTE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS → LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE VALAUBIA

Le SDEDA organise des visites de son parcours pédagogique dans l'Unité de Valorisation Énergétique VALAUBIA pour sensibiliser le public au traitement et à la valorisation

des déchets. **Ces visites permettent de mieux comprendre le fonctionnement de l'installation, le processus de transformation des déchets en énergie et l'importance du tri en amont.**



Une expérience immersive qui éclaire sur les enjeux de la gestion durable des déchets.

→ 518
PERSONNES

ont visité le parcours
pédagogique en 2024

FORMER UN RÉSEAU DE GUIDES COMPOSTEURS POUR LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Depuis 2021, le SDEDA organise des formations de guides composteurs afin de constituer un réseau de référents à la disposition du territoire auboisi. Ces formations

visent à accompagner le développement du tri à la source des biodéchets en sensibilisant et en formant divers publics aux bonnes pratiques du compostage. Grâce à la création de ce réseau de guides composteurs, le SDEDA encourage la valorisation des déchets organiques et contribue activement à la réduction des ordures ménagères, dans une démarche durable et responsable.



→ 90

GUIDES

sont désormais formés
dans l'Aube depuis 2021



Conférence départementale des déchets 2024

L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS AUBOIS

Comme chaque année, le SDEDA a organisé sa conférence départementale des déchets.

En 2024, l'événement était consacré à l'aspect environnemental des modes de traitement des déchets aubois. Cet événement a rassemblé acteurs institutionnels, experts et professionnels autour des préoccupations environnementales des installations de traitement des déchets ménagers. Les échanges ont permis de mettre en lumière les impacts environnementaux et les initiatives innovantes visant à améliorer le tri, la valorisation et la réduction des déchets sur l'ensemble du territoire.

→ 80

PERSONNES

ont assisté
à la conférence



LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets - SERD 2024 - s'est déroulée du 16 au 24 novembre. Depuis 7 ans déjà, le SDEDA est un acteur majeur de cet événement. **Pour cette édition, nous avons tenté de diffuser cette campagne axée sur la réutilisation au plus grand nombre avec les opérations suivantes :**

Nouveautés 2024

- Affiches en version animée sur panneaux numériques en centre-ville de Troyes
- Campagne d'affichage sur panneaux publicitaires sur un nouvel axe hors agglomération direction Romilly-sur-Seine
- Campagne d'affichage sur panneaux publicitaires en agglomération
- Envoi par courrier d'affiches
- Envoi d'un kit numérique
- Exposition de roll-up et de documentation au sein de la cité administrative des Vassaulles



Des nouveaux supports d'animation

Le SDEDA propose **ce cahier d'activités amusantes** qui vous permettra d'accompagner les enfants, dans l'apprentissage du tri et du recyclage des déchets.



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le SDEDA est arrivé en mars 2024 sur

LinkedIn

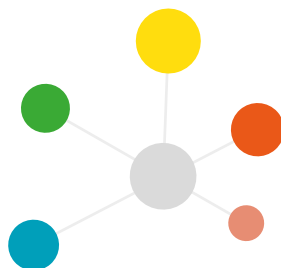
149 ABONNÉS / **51** PUBLICATIONS

Facebook

1 188 ABONNÉS / **91** PUBLICATIONS

Site internet

www.sdeda.fr / **4 900** VISITEURS



→ 0 800 100 889

LE NUMÉRO VERT INFO DÉCHETS

(service et appel gratuit)



UNE COLLABORATION AVEC LA CHAÎNE DE TÉLÉVISION LOCALE CANAL 32

Depuis plusieurs années, le SDEDA est présent sur la chaîne locale pour diverses réalisations.

En 2024, ce sont :

- 60 diffusions de mini spots par semaine, tout au long de l'année
- Conception et diffusion d'un film sur le réseau des guides composteurs
- 2 campagnes de diffusion d'un film sur l'observatoire des déchets
- 2 campagnes sur la simplification des consignes de tri

3 ORGANISATION DU TRAITEMENT



Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets pour le département de l'Aube qui s'élève au global à 15 911 000 € TTC pour l'année 2024.

Ainsi, un marché départemental à bon de commande réparti en 6 lots, a débuté en 2022 pour une durée de 2 ans et renouvelé par tranche d'un an jusqu'à fin 2025.

À ce marché s'ajoute une délégation de service public (DSP) qui a pour but la gestion de l'UVE VALAUBIA pour l'incinération de la majeure partie des ordures ménagères résiduelles.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DSP VALAUBIA	Mise en service industrielle le 8 juillet 2021	9 946 000 €
LOT 1	Traitement des déchets ménagers résiduels + arrêt technique	1 816 000 €

TRAITEMENT DES AUTRES LOTS

LOT 2	Traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte	471 000 €
LOT 3	Traitement des biodéchets issus des collectes en porte à porte	0 €
LOT 4	Transfert et traitement des papiers issus des collectes en apport volontaire	59 000 €
LOT 5	Tri des EML ¹ ou des multimatériaux ² en extension	3 566 000 €
LOT 6	Transfert du verre issu des collectes en apport volontaire	53 000 €

¹ EML : Emballages Ménagers Légers

² multimatériaux : EML¹ + papier en mélange

TGAP 2024

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE TGAP	MUTUALISÉ TGAP	ENFOUISSEMENT TGAP
14,00€ HT/T	15,48€ HT/T	58,00€ HT/T

Soit un prix de traitement mutualisé de

→ 144,46€ HT/T hors TGAP

À noter

La TGAP n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Les chiffres clés*

*Sur la base de 311 329 habitants - population Insee 2024



OMR

66 857 TONNES

214,7 kg / habitant

37,78 € TTC / habitant



REFUS

(tri & compostage)

2 606 TONNES

8,4 kg / habitant

1,61 € TTC / habitant



EMBALLAGES + PAPIERS

(refus de tri compris)

Dépenses

3 436 000 € HT

11,04 € HT / habitant

Recettes

5 917 348 € HT

19 € HT / habitant



EMBALLAGES

(hors papiers en apport volontaire, cartons de déchèteries et verre)

8 759 TONNES

28,1 kg / habitant



PAPIERS

(valorisés tous lots compris)

2 951 TONNES

9,5 kg / habitant



VERRE

(valorisé tous lots compris)

11 210 TONNES

36 kg / habitant



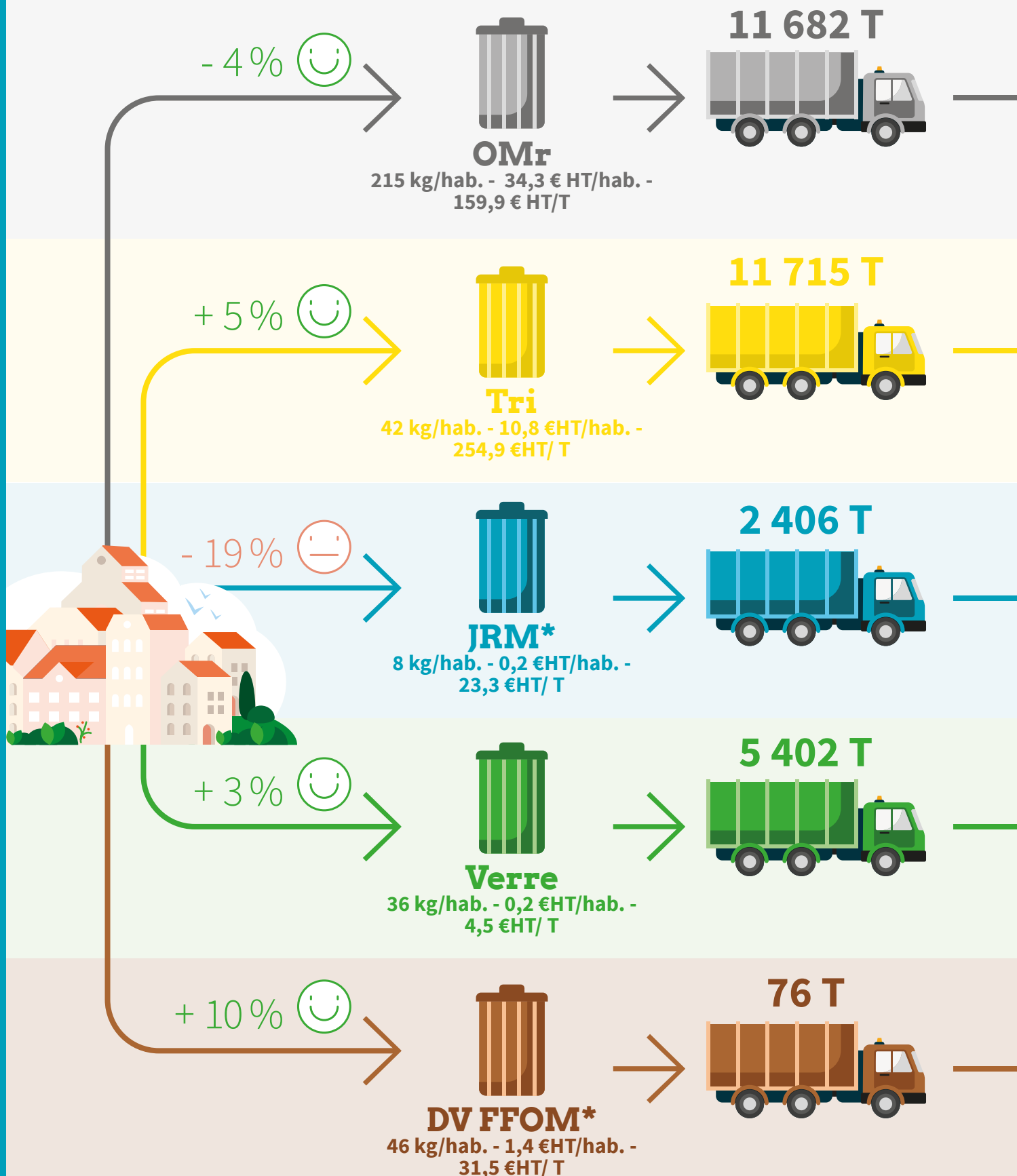
DÉCHETS VERTS + BIODÉCHETS

(valorisés tous lots compris)

Tonnage traité > Compost produit

14 203 TONNES

> 3 550 TONNES

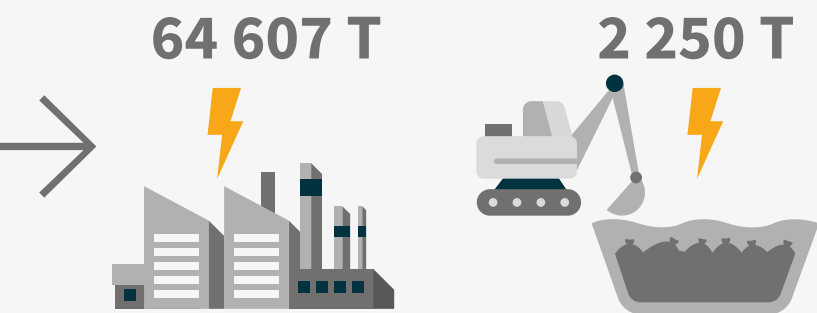
**TRAITEMENT**

→ 301
KG/AUBOIS
(hors compostage)

VALORISATION

→ 98 %
DONT

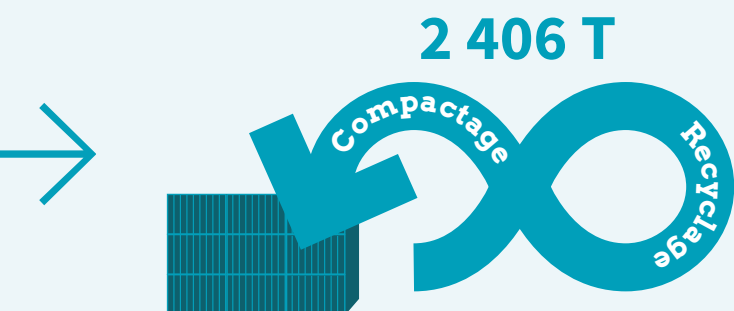




QUAI DE TRANSFERT
SUEZ : Romilly-sur-Seine (10)
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
VALAUBIA : La Chapelle-Saint-Luc (10)
SHMVD : Chaumont (52)
STOCKAGE
ISDND : Saint-Aubin (10)



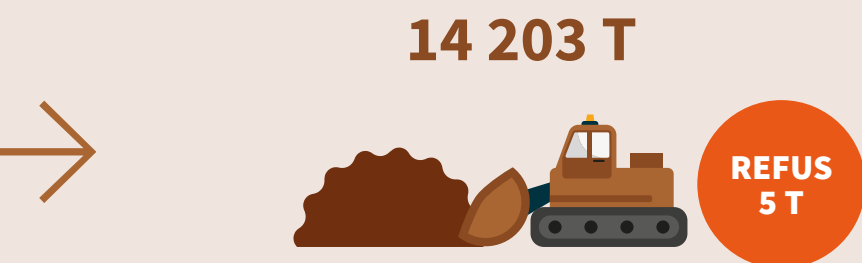
QUAI DE TRANSFERT
PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)
SUEZ : Romilly-sur-Seine (10)
CENTRE DE TRI
PAPREC/COVED : Ormoy (89)



QUAI DE TRANSFERT
PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)
REPRENEUR
PAPIREC : Suisse



QUAI DE TRANSFERT
PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)
REPRENEUR
OI MANUFACTURING : Saint-Menge (88)



QUAI DE TRANSFERT
PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE
La Compostière de l'Aube : Bouilly (10)
Agri Compost 10 : Feuges (10)
VEOLIA ENVIRONNEMENT : Voulton (77)

*JRM : Journaux, Revues, Magazines

*DV FFOM : Déchets verts + fraction fermentescible des ordures ménagères

REFUS DE TRI

→ 24 % 😞
(hors papiers et cartons bruns)

REFUS DE COMPOSTAGE

→ <1 % 😊

Contrats de valorisation et assimilés

Le SDEDA est **l'interlocuteur unique** de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.



CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2017 avec CITEO un Contrat pour l'Action et la Performance (barème F) pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement partiel de la collecte et du tri des emballages et papiers. Après une prolongation pour l'année 2023, une nouvelle prolongation a été signée pour 2024.

Pour les emballages, les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes :

Soutien à la tonne valorisée

CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons, papiers, bouteilles, flacons en plastique et emballages en plastique et verre).

Soutien de transition

Il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :

- **Maintenir a minima les performances de recyclage de l'année 2016.**
- **Fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.**
- **Établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur son territoire pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages.**



Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; en conservant, pour son fonctionnement, 10 % des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an.

MODALITÉS DE REVERSEMENT ANNÉE N

→ **4 ACOMPTES TRIMESTRIELS ANNÉE N**
(20 % de l'année n-1)
ET UN SOLDE D'AJUSTEMENT ANNÉE N+1

Contrats de reprise

Les papiers sont repris **directement** dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options :

Pour le verre, les cartons et les briques option filière

La collectivité revend les matériaux à la filière dédiée.

Pour l'acier, l'aluminium et le plastique option fédération

La vente des plastiques, aluminium et acier se réalise dans le cadre de nouveaux contrats de reprise qui sont soit prolongés en fonction du barème F pour certains, soit de nouveaux contrats d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.



Les contrats ont été reconduits sur 2024 en cohérence avec la prolongation du barème F.

Caractérisations réalisées par le SDEDA

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents **matériaux et contrôler les prestations**, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

Emballages ménagers légers & multimatériaux

- Suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
- Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML (en extension)
- Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML + Papiers).
La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.

Refus de tri

L'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires. Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister.

Journaux, revues et magazines

Les papiers sont pré-triés au sol au centre de transfert de COVED, afin d'en retirer le plus gros des cartons et des autres éléments indésirables (métaux, restes alimentaires, verre, plastique ...). Ensuite ce flux est expédié en Suisse pour être valorisé chez PAPIREC.

EN 2024, le SDEDA a suivi :

124 caractérisations

12 pour le lot 4 (papiers)

112 pour le lot 5 (emballages)

Une caractérisation, c'est l'analyse d'un échantillon pris au hasard afin de déterminer la proportion de chaque élément le constituant (type de matière valorisable, refus de tri).

La valorisation énergétique des ordures ménagères en 2024 à l'UVE VALAUBIA



60 853 TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES



12 595 TONNES
DE MÂCHEFERS VALORISÉS



2 124 TONNES
REFIOM FACTURÉS



40 802 MWH
REVENTE DE CHALEUR



24 440 MWH
REVENTE D'ÉLECTRICITÉ

La biodiversité depuis le début

Ce sont près de 800 arbres et arbustes plantés, des prairies semées, des abris pour la petite faune autour de Valaubia



- 1 CC de la Région de Bar-sur-Aube
- 2 CC des Portes de Romilly-sur-Seine
- 3 CC du Nogentais
- 4 Troyes Champagne Métropole sur Seine
- 5 CC Seine et Aube
- 6 SIEDMTO
- 7 CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt
- 8 CC du Chaourçois et du Val d'Armanche
- 9 CC de l'Orvin et de l'Ardusson
- 10 CC du Barséquanais en Champagne
- 11 CC du Pays d'Othe
- 12 SDEDA

	1	2	3	4	5
REFUS	4,18	6,70	7,36	7,56	5,98
OMR	353,17	264,03	231,14	222,96	185,20
VERRE	56,30	27,72	34,87	28,77	38,85
JMR	13,08	9,01	9,76	8,79	11,16
EML	37,09	29,10	23,99	33,03	31,31

Un fonctionnement impacté en 2024 par les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote

La présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les déchets, problématique commune à plusieurs UVE, a provoqué de nombreuses explosions entrainant d'importantes dégradations matérielles et des perturbations d'exploitations avec 407 heures d'arrêt dans le four de l'UVE.

Le SDEDA a souhaité alerter les usagers, les collectivités, et agir pour détourner au maximum ces bouteilles des poubelles noires, avec la mise en place d'un traitement spécifique de ces cartouches.

En parallèle, une campagne de sensibilisation est également diffusée auprès des usagers et des agents d'entretien des voiries ainsi qu'aux polices municipales, leur demandant de ne surtout pas les jeter dans le bac d'ordures ménagères, mais de les déposer en déchèteries ou auprès des centres techniques municipaux.



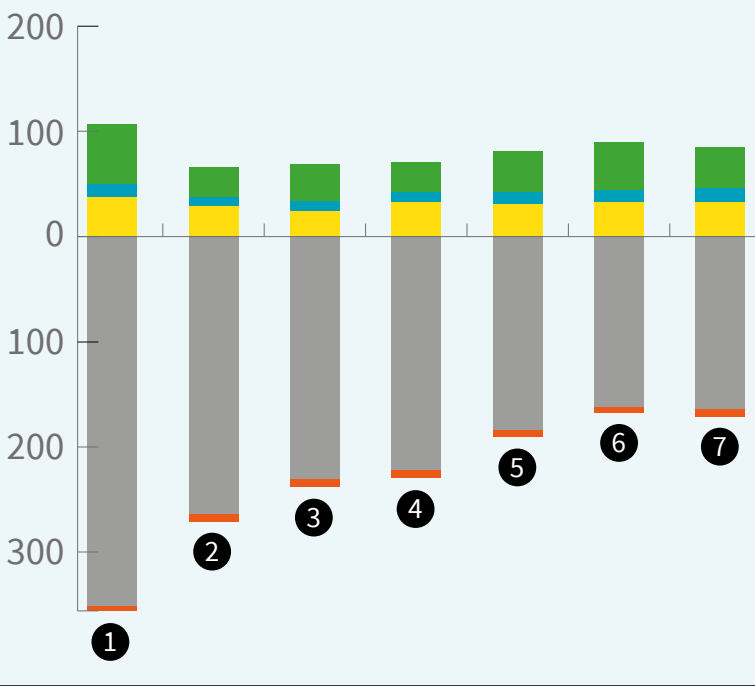
Performances 2024 des collectivités

(kg/habitant)

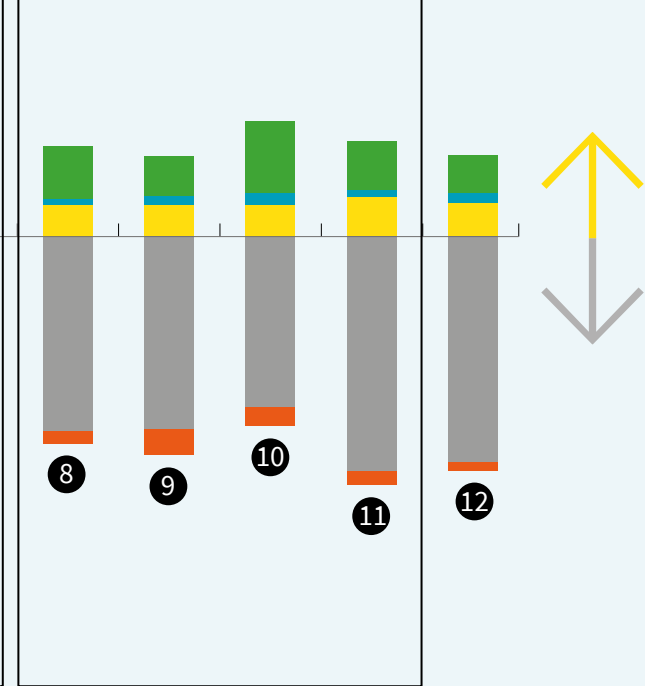
Valorisables

Non valorisables

TRI EN FLUX SÉPARÉS



TRI EN MULTIMATÉRIAUX

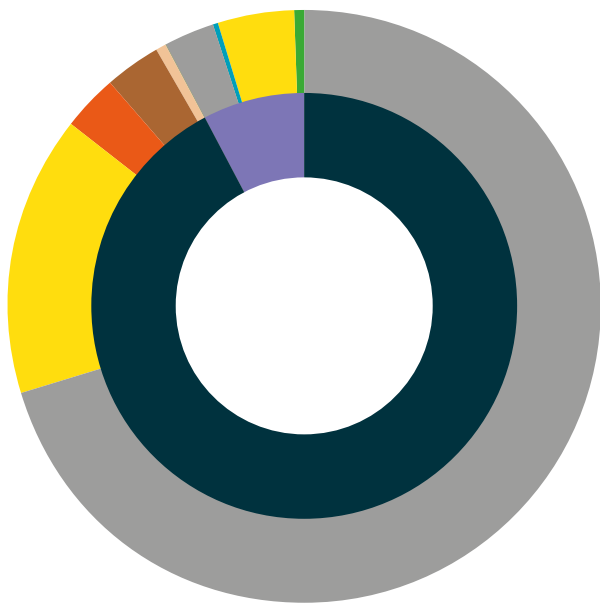


6	7	8	9	10	11	12
5,34	6,69	12,04	23,93	17,86	12,44	8,35
162,38	164,60	184,72	184,31	162,54	224,71	214,73
45,08	38,59	50,14	37,42	68,15	46,11	36,01
11,54	12,90	5,78	8,67	10,95	6,11	9,48
33,16	33,03	29,93	30,68	30,57	38,02	32,23

4

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Dépenses 2024

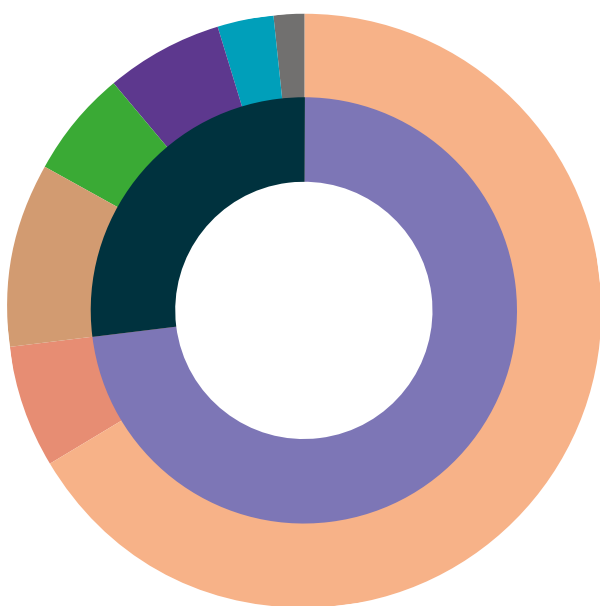


→ 14 609 008 €
TOTAL DÉPENSES

TRAITEMENT	MONTANT (HT)
OMr	10 299 780 €
Emballages avec ou sans papiers (porte à porte)	2 210 118 €
Refus de tri	455 026 €
DV/FFOM	444 172 €
Cartons bruns	76 570 €
Refus de compostage	1 173 €
TOTAL	13 486 839 €

TRANSFERT	MONTANT (HT)
OMr	393 953 €
DV/FFOM	1 794 €
Papiers (apport volontaire)	56 098 €
Emballages avec ou sans papiers (porte à porte)	619 915 €
Cartons bruns	76 570 €
Verre	50 409 €
TOTAL	1 122 169 €

Recettes 2024



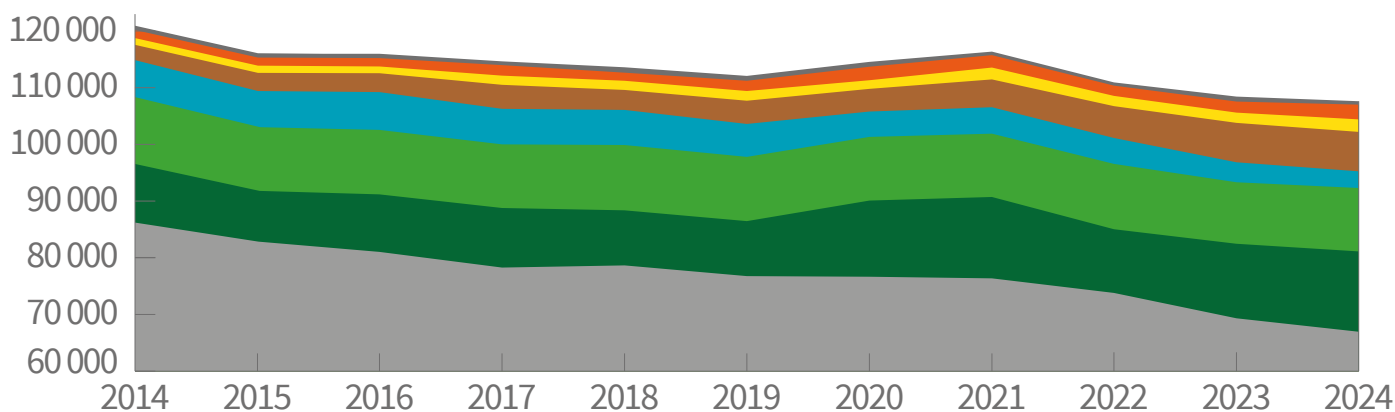
→ 5 917 348 €
TOTAL RECETTES

REPRISE DE MATÉRIAUX	MONTANT (HT)
Cartons	605 810 €
Verre	345 467 €
Plastiques	364 525 €
Papiers	180 445 €
Métaux	106 595 €
TOTAL	1 602 842 €

AIDES ÉCO-ORGANISMES	MONTANT (HT)
Soutiens emballages CITEO	3 930 306 €
Soutiens papiers CITEO	384 200 €
TOTAL	4 314 506 €

Évolution de tonnages traités

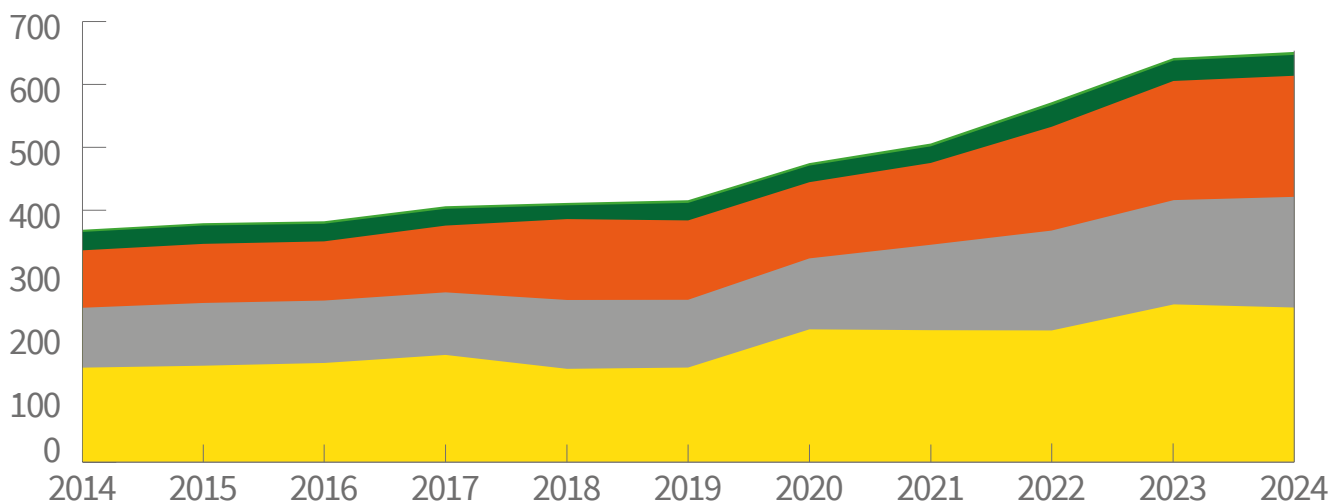
(tonnes)



	OMR	DÉCHETS VERTS	VERRE	PAPIERS	CARTONS	PLASTIQUE	REFUS	MÉTAUX	TOTAL
Variation 2014/2024	-22 %	+ 37 %	-5 %	-55 %	+ 158 %	+ 86 %	+ 82 %	-20 %	-11 %

Évolution des coûts traités - Transfert et traitements

(€/T-TTC)



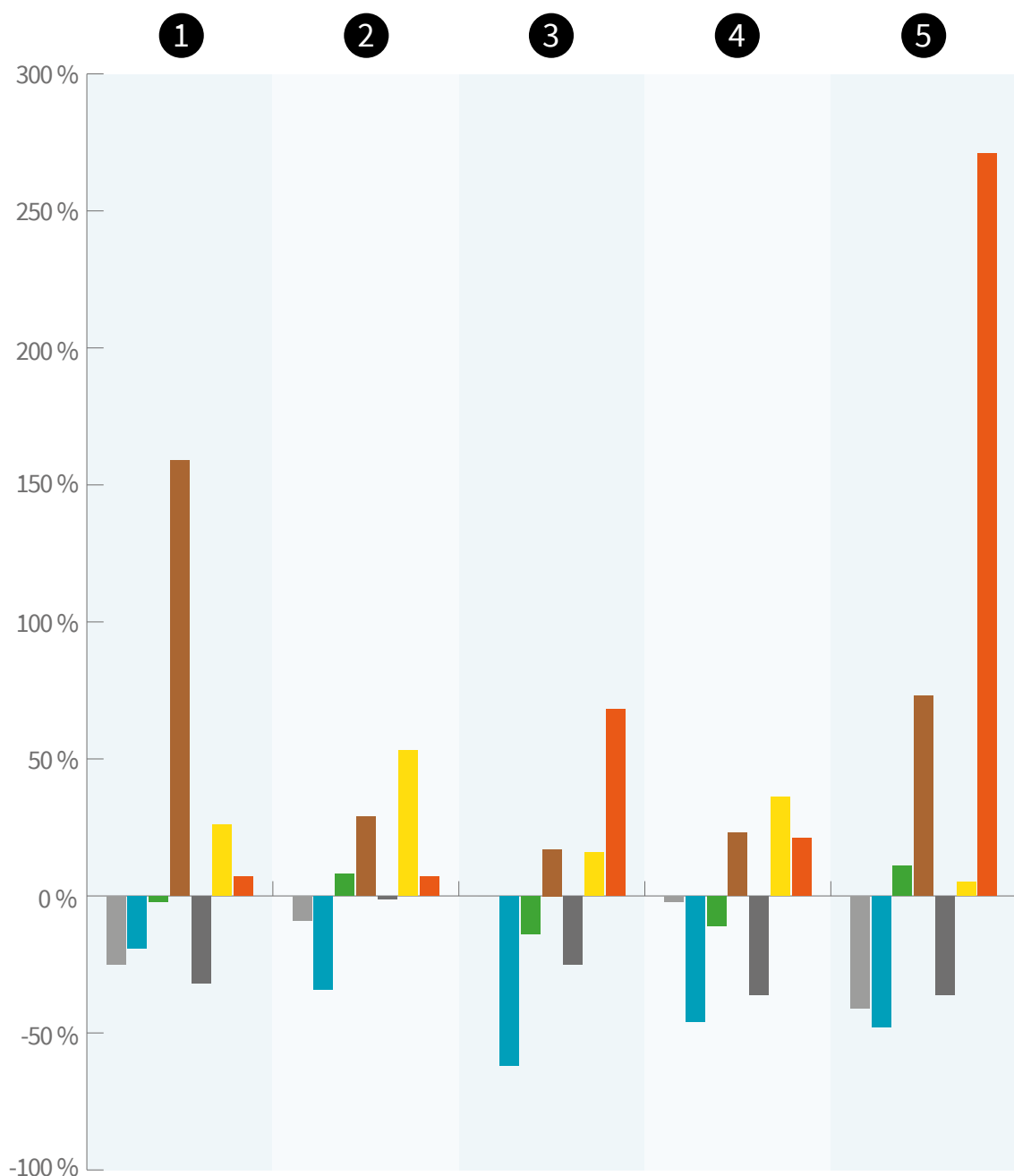
	EMBALLAGES ET PAPIERS	OMR	REFUS	DÉCHETS VERTS	VERRE	TOTAL
Variation 2014/2024	+64 %	+ 85 %	+ 111 %	+ 13 %	+ 37 %	+ 77 %

Refus : refus de tri et refus de compostage

Cartons : cartonnettes, briques alimentaires et cartons de déchèteries

Emballages et papiers : ensemble des papiers et emballages, hors verre, cartons de déchèteries inclus

Évolution des performances entre 2019 et 2024 (kg/habitant)

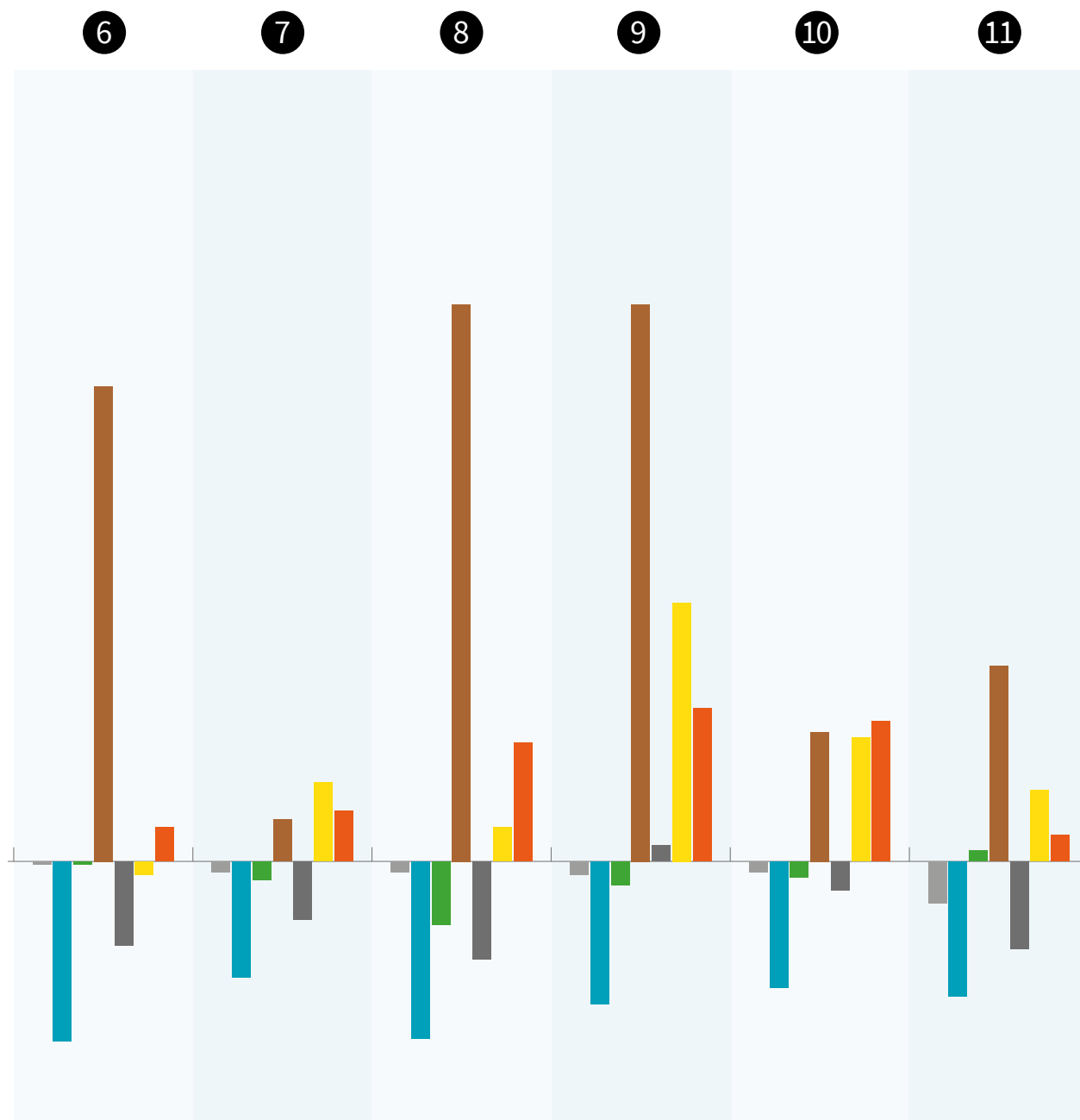


	1	2	3	4	5
OMR	220 → 165	386 → 353	183 → 184	269 → 264	274 → 163
PAPIERS	16 → 13	20 → 13	23 → 9	17 → 9	21 → 11
VERRE	40 → 39	52 → 56	44 → 37	31 → 28	62 → 68
CARTONS	9 → 22	20 → 26	16 → 19	15 → 18	13 → 22
MÉTAUX	3 → 2	3 → 3	3 → 2	3 → 2	3 → 2
PLASTIQUE	7 → 8	5 → 8	8 → 9	6 → 8	6 → 6
REFUS	6 → 7	4 → 4	14 → 24	6 → 7	5 → 18

- ❶ CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt
- ❷ CC de la Région de Bar-sur-Aube
- ❸ CC de l'Orvin et de l'Ardusson
- ❹ CC des Portes de Romilly-sur-Seine

- ❺ CC du Barséquanais en Champagne
- ❻ CC du Chaourçois et du Val d'Armanche
- ❼ CC du Nogentais
- ❽ CC du Pays d'Othe

- ❾ CC Seine et Aube
- ❿ SIEDMTO
- ⓫ Troyes Champagne Métropole

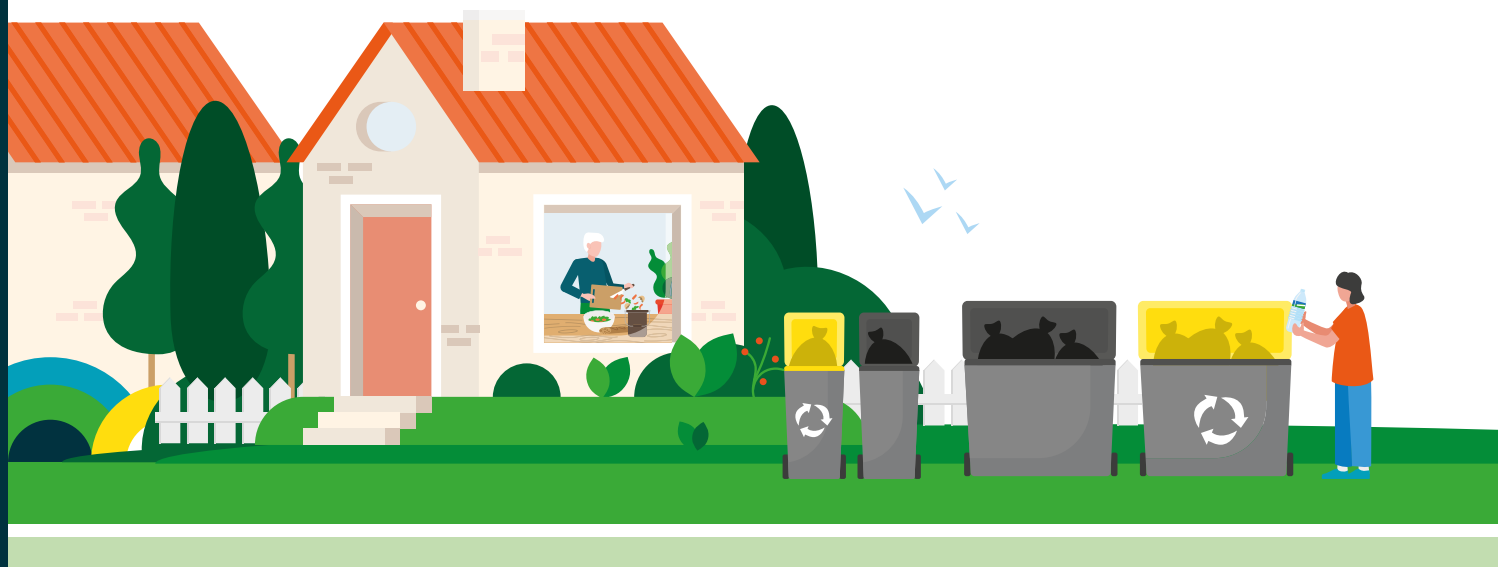


❶	❷	❸	❹	❿	⓫
186 → 185	240 → 231	234 → 225	196 → 185	170 → 162	266 → 223
18 → 6	17 → 10	18 → 6	24 → 11	22 → 12	18 → 9
51 → 50	37 → 35	61 → 46	43 → 39	48 → 45	28 → 29
7 → 20	14 → 16	9 → 28	6 → 20	13 → 20	15 → 25
3 → 2	2 → 2	3 → 2	2 → 3	4 → 3	2 → 2
8 → 8	5 → 7	7 → 8	5 → 9	7 → 10	5 → 6
11 → 12	6 → 7	9 → 12	4 → 6	3 → 5	7 → 8

Synthèse de la reprise des matériaux en 2024

MATIÈRES	Détail	Tonnes Valorisées	Montants (€ HT)	Moyenne des prix unitaires	% Ton-nages	% Mon-tants	Variation 2023-2024 (T)	
PLASTIQUES	PE/PP/PS	588,26	18 826€	32 €	2 %	1 %	21 %	😊
	PET clair	1 193,80	336 287 €	281,69 €	5 %	21 %	15 %	😊
	PET foncé	164,06	9 411 €	57,36 €	1 %	1 %	2 %	😊
	Films	269,35	- €	- €	1 %	0 %	54 %	😊
MÉTAUX	Acier	536,14	66 368 €	123,79 €	2 %	4 %	-13 %	😐
	Alu	68,08	40 227 €	590,87 €	0 %	3 %	9 %	😊
PAPIERS	BAV	2 406,35	125 858 €	52,30 €	10 %	8 %	-19 %	😐
	Multi matériaux	544,40	54 587€	100,27 €	2 %	3 %	4 %	😊
CARTONS (COMPLÉXÉS ET NONCOM-PLÉXÉS)	Carton brun	1 826,71	186 539 €	102,12 €	8 %	12 %	5 %	😊
	Carton et cartonnettes	5 151,43	416 099 €	80,77 €	21 %	26 %	2 %	😊
	Briques alimentaires	244,00	3 172 €	13 €	1 %	0 %	22 %	😊
VERRE (aide au transport comprise)		11 209,76	345 467 €	30,82 €	46 %	22 %	3 %	😊
TOTAL		24 202,35	1 602 841 €	66,23 €			1 %	😊

* Ecart lié, pour partie, au changement de mode de collecte d'une collectivité en 2024.





Lot 1 - Traitement des déchets ménagers résiduels

Sociétés : Groupement Valest / Suez

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	115,01
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	58,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	143,80
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	14,00
Traitement - UVE ³ de La Veuve	Tonne entrante	143,80
TGAP ² - UVE ³ de La Veuve	Tonne entrante	14,00
Traitement - UVE ³ de VALAUBIA	Tonne entrante	143,80
TGAP ² - UVE ³ de VALAUBIA	Tonne entrante	14,00
Mise à disposition d'un centre de transfert à Romilly-sur-Seine	Tonne entrante	17,66
Transfert des Omr vers VALAUBIA	Tonne entrante	16,36
Transfert des Omr vers Saint-Aubin	Tonne entrante	13,45

Lot 2 - Valorisation des déchets verts issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Traitement - Plateforme de compostage : biodéchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	52,54
Traitement - Plateforme de compostage : Déchets Verts	Tonne entrante	28,61
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	169,30
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	58,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	169,30
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	58,00
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour DV	Tonne livrée	22,86
Mise à disposition d'un centre de transfert vers FEUGES pour DV	Tonne livrée	22,86
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BAR-SUR-SEINE pour DV	Tonne livrée	35,96
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour biodéchets en mélange avec les déchets verts	Tonne livrée	54,06

Lot 3 - Valorisation des biodéchets verts issus des collectes en porte à porte

Pas de demande de la part des adhérents

Lot 4 - Transfert et traitement des papiers

Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des papiers vers la filière de recyclage	Tonne livrée	23,35



Lot 5 - Tri des emballages ménagers légers en ECT* ou non, en mélange avec les papiers ou non Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	35,03
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMP ⁶	Tonne livrée	50,21
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMPJ ⁷	Tonne livrée	44,06
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	259,55
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴ en mélange avec les papiers	Tonne livrée	224,73
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	175,14
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	151,79
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	58,00
Tri manuel des cartons présents en grande quantité dans les livraisons d'EML ⁴	Tonne livrée	81,73
Mise à disposition d'un centre de transfert à Romilly-sur-Seine	Tonne livrée	17,34
Transfert des déchets d'emballages vers Ormoy (89)	Tonne livrée	58,24

Lot 6 - Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	9,34
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	151,79
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	58,00

Contrat de DSP⁵ - Traitement des déchets ménagers résiduels Site du SDEDA géré par la société Valaubia

TRAITEMENT - UVE VALAUBIA	UNITÉ	PRIX UNITAIRE €
Part proportionnelle (coûts d'exploitation)		Révision mensuelle
Janvier 2024	Tonne livrée	63,79
Février 2024	Tonne livrée	63,83
Mars 2024	Tonne livrée	64,56
Avril 2024	Tonne livrée	64,45
Mai 2024	Tonne livrée	64,24
Juin 2024	Tonne livrée	64,34
Juillet 2024	Tonne livrée	64,33
Août 2024	Tonne livrée	64,33
Septembre 2024	Tonne livrée	64,67
Octobre 2024	Tonne livrée	64,62
Novembre 2024	Tonne livrée	66,66
Décembre 2024	Tonne livrée	65,09
PART FIXE (annuité financière pour le financement de l'UVE)	Forfait	76,84

*ECT : Extension des consignes de tri

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

³ UVE: Unité de Valorisation Énergétique

⁴ EML: Emballages Ménagers Légers

⁵ DSP : Délégation de Service Public

⁶ BCMP : Briques, cartons, métaux, plastiques

⁷ BCMPJ : Briques, cartons, métaux, plastiques, journaux

Filières de valorisation des emballages

MATÉRIAUX	OPTION	REPRENEUR	NATURE DES EMBALLAGES	NATURE DES PRODUITS RECYCLÉS
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
Aluminium	Filière	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits...	Papier toilette, enveloppes, papier cadeau...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Fédération	Acteco Recycling	Bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs...	PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocal	Bouteilles

¹PET : polyéthylène téréphthalate
²PEHD : polyéthylène haute densité

³PP : polypropylène
⁴PE : polyéthylène (sacs et films)

⁵PS : polystyrène
⁶ECT : Extension des consignes de tri

Filières de valorisation des papiers

Dans le cadre des 2 marchés de tri (lot 4 et lot 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé **des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey** pour le lot 5 et pour le lot 4 avec Coved Négocie pour valorisation en Suisse auprès de Papirec.

MATÉRIAUX	REPRENEURS	NATURE DES PAPIERS	NATURE DES PRODUITS RECYCLÉS
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey et Papirec	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS DE L'AUBE**

 03 25 83 26 28

 contact@sdeda.fr

 sdeda.fr

 [SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)

Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison CS 93047 10012 TROYES Cedex